

**Numéro Activité
Formation**
11 95 01 28 695

Lieu de Formation
Fondation
Léonie Chaptal
19 rue Jean Lurçat
95200 SARCELLES

fondation@fondation-chaptal.fr
www.fondationleoniechaptal.fr

Inscription
Secrétariat IFSI
Tél : 01 39 90 58 45
Fax : 01 39 94 83 74

Quota 76 élèves

**Références
administratives**
Certif info : **64144**
RNCP : **8940**
Formacode : **43448**
Code Rome : **J1506**
DataDock : **0004130**
Éligible CPF Tous publics
COPANEF n° 2958



Formation d'Infirmier **Sanction : Diplôme d'État d'Infirmier (DEI)**

Contexte législatif et réglementaire

Arrêté du 13 décembre 2018 modifiant l'arrêté du 31 juillet 2009 relatif au diplôme d'Etat d'Infirmier ET

Arrêté du 30 décembre relatif à l'adaptation des modalités d'admission, aux aménagements de formation et à la procédure de délivrance de diplômes ou titres de certaines formations en santé dans le cadre de la lutte contre la propagation du virus Covid-19

Compétences visées

L'Infirmier(e) assume la responsabilité de l'ensemble des soins dans le respect des règles et des actes professionnels inscrits dans le code de la santé publique. L'Infirmier(e) évalue l'état de santé d'une personne ou d'un groupe et analyse les situations de soins. Sur prescription médicale ou en application de son rôle propre, l'Infirmier(e) dispense des soins dans les domaines curatifs, préventifs, de l'éducation à la santé, de la formation ou de l'encadrement. Il (elle) exerce son activité en équipe pluri professionnelle dans les structures hospitalières, extrahospitalières ou à domicile, au regard des 10 compétences suivantes :

- Évaluer une situation clinique et établir un diagnostic dans le domaine infirmier,
- Concevoir et conduire un projet de soins infirmiers,
- Accompagner une personne dans la réalisation de ses soins quotidiens,
- Mettre en œuvre des actions à visée diagnostique et thérapeutique,
- Initier et mettre en œuvre des soins éducatifs et préventifs,
- Communiquer et conduire une relation dans un contexte de soins,
- Analyser la qualité des soins et améliorer sa pratique professionnelle,
- Rechercher et traiter des données professionnelles et scientifiques,
- Organiser et coordonner des interventions soignantes,
- Informer et former des professionnels et des personnes en formation.

Objectifs de la Formation

- Déterminer, mettre en œuvre et évaluer les actions relevant du rôle propre de l'infirmier dans le cadre d'un contrat de soins avec la personne soignée, en regard des textes légiférant la profession infirmière ;
- Effectuer, seul ou en collaboration avec d'autres soignants, les prescriptions médicales relevant des articles du décret de compétences ;
- Identifier une situation d'urgence ou l'aggravation de l'état d'une personne et, en l'absence du médecin, mettre en œuvre, évaluer et noter les actions et la surveillance déterminées par le médecin responsable dans un protocole écrit de soins d'urgence ;
- Organiser le travail infirmier.

L'étudiant est amené à devenir un praticien autonome, responsable et réflexif, c'est-à-dire un professionnel capable d'analyser toute situation de santé, de prendre des décisions dans les limites de son rôle propre et de mener des interventions, seul et en équipe pluri professionnelle.

<p>Contenu et durée</p>	<p>Contenu de la Formation et durée</p> <p>La formation s’articule autour de l’alternance IFSI et stages favorisant l’intégration des différents savoirs, et se centre sur une approche par compétences. La compétence est la mobilisation ou l’activation de plusieurs savoirs dans une situation et un contexte donné. Ces compétences s’acquièrent tout au long de la Formation.</p> <p>Chaque compétence nécessite d’acquérir différents savoirs.</p> <p><u>Les unités d’enseignement</u> sont en lien les unes avec les autres et contribuent à l’acquisition des compétences. Elles couvrent six champs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sciences humaines, sociales et droit, - Sciences biologiques et médicales, - Sciences et techniques infirmières, fondements et méthodes, - Sciences et techniques infirmières, interventions, - Intégration des savoirs et posture professionnelle infirmière, - Méthodes de travail. <p><u>Enseignement clinique en 7 périodes de stage</u> :</p> <p>Semestre 1 : un stage de 5 semaines</p> <p>Semestres 2, 3, 4 et 5 : stages de 10 semaines</p> <p>Semestre 6 : un stage de 15 semaines au total en deux périodes de 10 semaines maximum</p>
<p>Modalités pédagogiques</p>	<p>Méthodes pédagogiques</p> <p>Les méthodes pédagogiques utilisées permettent à l’étudiant d’identifier les processus sur lesquels il construit ses connaissances par une pratique réflexive. Il développe, seul et en groupe, ses savoirs à partir de ses connaissances antérieures, en établissant des liens entre celles-ci et les réalités avec lesquelles elles s’articulent.</p> <p>L’apprentissage avec les autres permet à l’étudiant de potentialiser ses apprentissages, d’en activer de nouveaux, d’apprendre à travailler en équipe, à collaborer avec ses pairs et de développer des valeurs de tolérance, de solidarité, de respect.</p> <p>Nos méthodes pédagogiques sont variées et adaptées aux différents enseignements. Ces méthodes classiques et innovantes font parties du dispositif concourant à l’aide à la réussite de l’étudiant.</p> <p>Méthodes classiques : Cours magistraux - Travaux dirigés - Travaux pratiques - Travaux pratiques guidés - Guidance collective.</p> <p>Méthodes innovantes : Analyse de Pratiques - Analyse de situation d’une personne soignée ou d’un groupe - Jeux de rôle – Simulation – vidéo Learning.</p> <p>Le suivi pédagogique occupe une place prépondérante dans la construction de l’identité professionnelle. Chaque étudiant de la Fondation bénéficie d’un suivi pédagogique par un enseignant référent qui l’accompagne tout au long de sa formation. Cette relation privilégiée permet d’établir une relation de confiance, d’évaluer régulièrement les acquisitions de l’étudiant et lui offre un choix de ressources pour optimiser ses apprentissages et développer ses potentialités. Le suivi pédagogique lui permet de développer son autonomie en facilitant sa prise de conscience d’acteur de sa formation.</p>

Modalités d'évaluation	Les différents niveaux d'évaluation et de contrôle				
	Quoi ?	Comment ?	Outil	Qui ?	Description
	Situation De soins	Évaluation de la mise en œuvre de la compétence en situation réelle	- Portfolio - Feuille de stage	- Tuteur - Maître de stage - Référent pédagogique	Évaluation, lors de plusieurs situations, de la mise en œuvre effective de la compétence
	Savoirs En situation	Évaluation de la combinatoire des ressources de la compétence propre à l'apprenant	- Simulation - Jeu de rôle - Unité d'Intégration - APP Cas concret	- Formateurs - Intervenants extérieurs	Évaluation de la mobilisation des connaissances par l'apprenant en situation d'apprentissage
Savoirs académiques	Contrôle des acquisitions de ressources de la compétence	- QCM / QROC - Questions de cours - évaluations écrites de connaissances	- IFSI - Université Médecine Sorbonne	Contrôles de connaissances enseignées dans les différentes UE	
<p>Dix compétences sont à valider afin d'obtenir le Diplôme d'État d'Infirmier. Le diplôme d'État d'infirmier sanctionne un niveau validé par l'obtention de 180 crédits européens, dont 120 ECTS pour l'enseignement en institut de formation et 60 ECTS pour l'enseignement clinique.</p>					
Sélection sur dossier	VOIE D'ACCES PARCOURSUP (cf calendrier ci-après)				
Épreuves de Sélection	<p>PRE-INSCRIPTION sur la PLATEFORME PARCOURSUP</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Ouverture du site d'information sur Parcoursup : 21 Décembre 2020 ▪ Pré-inscription (formulation des vœux et finalisation du dossier) : 20 janvier au 11 mars 2021 <p style="text-align: center;">VOIE D'ACCES FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE (FPC) (cf calendrier ci-après)</p> <p>INSCRIPTION AUX EPREUVES DE SELECTION</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Inscriptions : du 30 novembre 2020 au 29 Janvier 2021 ▪ Épreuve Ecrite : SUPPRIMÉE (actualisation au 13 janvier 2021) ▪ Entretien : 22 et 23 février 2021 en présentiel dans le respect des mesures barrières <p style="text-align: center;">Date d'entrée en Formation prévisionnelle : Lundi 6 Septembre 2021</p>				

MODALITES D'ENTREE en IFSI – SEPTEMBRE 2021

Voie **PARCOURSUP**

Tous les candidats
BACHELIERS ou ÉQUIVALENTS ou PACES

Calendrier Parcoursup : Ouverture le 21 Décembre 2021

<https://www.parcoursup.fr/index.php?desc=calendrier>

21 DÉCEMBRE - 20 JANVIER
Découvrir
les formations

20 JANVIER - 11 MARS INCLUS
S'inscrire et
ajouter ses vœux

12 MARS - 8 AVRIL INCLUS
Compléter son dossier
et confirmer ses vœux

27 MAI - 16 JUILLET
Phase d'admission
principale

Conditions d'Accès en IFSI – SEPTEMBRE 2021 VOIE FPC

Arrêté du 13 décembre 2018 modifiant l'arrêté du 31 juillet 2009 relatif au diplôme d'Etat d'Infirmier

ET

Arrêté du 30 décembre 2020 relatif à l'adaptation des modalités d'admission, aux aménagements de formation et à la procédure de délivrance de diplômes
ou titres de certaines formations en santé dans le cadre de la lutte contre la propagation du virus Covid19

ACTUALISATION AU 13-01-2021 |

Début des inscriptions : Lundi 30 novembre 2020 - Clôture des inscriptions : Vendredi 29 janvier 2021

Candidats justifiant de trois années d'expérience professionnelle donc relevant de la Formation Professionnelle Continue

(aide-soignant, auxiliaire de puériculture, ou autres expériences professionnelles en dehors du domaine sanitaire)
même s'ils sont titulaires du baccalauréat

La date à prendre en compte pour comptabiliser les 3 ans d'expérience Équivalent Temps Plein de cotisation à un régime de protection sociale en France est celle de la clôture des inscriptions aux épreuves de sélection

Entretien : les 22 et 23 février 2021

En présentiel dans le respect des mesures barrières

Portant sur l'expérience professionnelle du candidat

(20 mn noté sur 20 points)

L'entretien s'appuie sur la remise d'un dossier permettant d'apprécier l'expérience professionnelle, le projet professionnel et les motivations du candidat ainsi que ses capacités à valoriser son expérience professionnelle

SUPPRESSION DE L'ÉPREUVE ÉCRITE

SONT ADMIS

Les candidats ayant obtenu une note égale ou supérieure à 10 sur 20
et classés dans la limite des places ouvertes par l'IFSI Chaptal pour la voie FPC